

**Projet d'appui au développement de la zone Office du Niger (PADON 2)**

**SOMMAIRE**

<b>I- LE SECTEUR ET LES ENJEUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 -    PRESENTATION DU SECTEUR .....	3
ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES .....	4
ENJEUX TECHNIQUES .....	4
1.2 -    POLITIQUE DU GOUVERNEMENT .....	4
1.3 -    IMPORTANCE POUR LE PAYS .....	6
1.4 -    CONTRIBUTION AUX AXES STRATEGIQUES DE L' AIDE FRANÇAISE ET DE L' AFD .....	6
<b>II- LE PROJET .....</b>	<b>6</b>
2.1 -    FINALITE .....	6
2.2 -    OBJECTIFS SPECIFIQUES .....	7
2.3 -    CONTENU DU PROJET.....	7
2.3.1 <i>Composante 1 : Appui à la consolidation des aménagements hydro-agricoles et à l'amélioration du service gestion de l'eau (CAGESE) comprenant :</i> .....	7
2.3.2 <i>Composante 2 : Appui au Développement Agricole de la Région de Ségou (ADARSE)</i> .....	8
2.3.3 <i>Composante 3 : L'appui au pilotage du SDDZON (APIS)</i> .....	9
2.4 -    INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE .....	9
2.5 -    COUT ET PLAN DE FINANCEMENT .....	10
2.6 -    NATURE ET JUSTIFICATION DU PRODUIT FINANCIER PROPOSE PAR L' AFD .....	11
<b>III- EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET .....</b>	<b>11</b>
3.1 -    EFFETS ATTENDUS DU PROJET .....	11
3.1.1 - <i>Effets économiques</i> .....	12
3.1.2 - <i>Effets environnementaux</i> .....	12
3.1.3 - <i>Effets sociaux</i> .....	12
3.1.4 - <i>Effets institutionnels</i> .....	13
3.1.5 - <i>Durabilité des effets du projet</i> .....	13
3.2 -    RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX .....	13
<b>IV- DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS .....</b>	<b>13</b>
4.1 -    DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION .....	13
4.2 -    INDICATEURS D'IMPACT .....	14
4.2.1 - <i>Indicateurs agrégables</i> .....	14
<b>4.2.2. AUTRES INDICATEURS.....</b>	<b>14</b>

## SIGLES ET ACRONYMES

AFD : Agence Française de Développement

CAGESE : Consolidation des Aménagements hydro-agricoles et appui à la Gestion du Service de l'Eau

ADARSE : Appui au Développement Agricole de la Région de Segou

APCAM : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

APIS : Appui au Pilotage du Schéma Directeur de Développement de la zone Office du Niger

CEF : Conseil à l'Exploitation Familiale

CPS : Centre de Prestation de Services

CRA : Chambre Régionale d'Agriculture

GF : Groupements Féminins

IER : Institut d'Etudes et de Recherches

OERT : Organisation des Exploitants du Réseau Tertiaire

ON : Office du Niger

OP(A) : Organisation Professionnelle (Agricole)

PADON : Programme d'Appui au Développement de l'Office du Niger

PETF : Programme d'Exécution Technique et Financière

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PTCC : Prêts Très Concessionnels Contra cycliques

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

SDDZON : Schéma Directeur de Développement de la Zone Office du Niger

SEDIZON : Secrétariat d'Etat au Développement Intégré de l'Office du Niger

## I- LE SECTEUR ET LES ENJEUX

### 1.1 - Présentation du secteur

Domaine privé de l'Etat malien, la zone de l'Office du Niger (ON) est **l'un des plus anciens projets d'aménagement hydro-agricole**<sup>1</sup>, avec l'ambition d'irriguer par gravité une zone d'emprise d'un million d'hectares dans le delta mort du Niger. Considéré à l'indépendance comme le grenier du Mali, l'ON n'a pas attiré pour autant de nouveaux investissements publics significatifs. Bien au contraire, la dégradation du réseau et la gestion autoritaire des relations avec le paysannat (colonat) ont conduit, en 1994, à une restructuration de l'Office du Niger et à un **recentrage de ses missions et activités autour de la gestion de l'eau, des terres pour compte de l'Etat et des infrastructures** (aménagement et entretien des réseaux primaires et secondaires).

Avec les infrastructures existantes (2500km de canaux primaires et secondaires), les objectifs d'aménagement à l'horizon 2020 ont été fixés à 200.000 ha par le schéma directeur de développement de la zone (SDDZON). Aujourd'hui, l'Office du Niger dispose de près de **100 000 ha aménagés** en maîtrise totale de l'eau<sup>2</sup>, cultivés en riz, par 35 000 petites et moyennes exploitations familiales, représentant une population de 420 000 personnes. Le reste de la zone est essentiellement exploité pour l'agriculture pluviale et l'élevage.

Attributaires majoritairement de **permis ou contrats annuels d'exploitation** et soumis à une redevance hydraulique annuelle payable à l'Office du Niger (100 euros/ha environ), les exploitations familiales sont morcelées et dépassent rarement une moyenne de 2 ha. Le niveau d'équipement est sommaire et c'est sur financement de projets qu'un certain nombre d'organisations paysannes (OP) se sont équipées de bâtiments de stockage, de batteuses et/ou de mini-rizeries. Le crédit agricole se limite essentiellement au crédit de campagne court terme. Depuis quelques années, l'Etat malien a encouragé l'installation dans la zone de petits et de grands privés par l'attribution de **baux ordinaires ou emphytéotiques** reposant sur des conditions techniques, environnementales et sociales strictes<sup>3</sup>. En juillet 2009, 242 577 ha avaient été attribués sous forme de baux définitifs ou de conventions passées directement par l'Etat et 403 000ha étaient en cours d'attribution ou d'annulation, selon les procédures en vigueur à l'ON.

La production annuelle tourne aux environs de **600 à 700 000T de paddy** (50% de la production nationale), avec des rendements variant entre 4 et 6 T/ha, et pouvant parfois atteindre dans certains cas jusqu'à 8 T/ha. Parallèlement, les productions se diversifient : maraîchage, pisciculture, élevage, arboriculture tendent à se développer, notamment en contre saison. Les grands investisseurs privés contribuent à cette diversification par l'introduction de grandes cultures (canne à sucre, oléagineux) à vocation industrielle et/ou énergétique.

Les initiatives pour structurer la commercialisation du riz se multiplient (bourse du riz, labellisation, segmentation du marché) mais restent marginales et la majorité des producteurs vendent leur production, indépendamment des opportunités de marché. Cette situation se traduit par une certaine précarisation des exploitations agricoles, une succession d'aléas et de pertes liés à la commercialisation et la rareté d'entreprises dynamiques opérant sur les filières.

---

1 créé en 1932 par l'ingénieur français Bélime

2 53 000ha étaient déjà aménagés en 1960, année de l'indépendance du Mali.

3 Note sur la programmation et cartographie des investissements publics et privés en zone Office du Niger pendant la période du contrat plan 2008-2012 – Direction Générale de l'Office du Niger – Juillet 2009 - Ségou

## Enjeux socio-économiques

La compétitivité du riz de l'ON sur le marché national et régional est établie depuis 2005 par plusieurs études concordantes. La tendance haussière des prix des céréales à l'international, lors de la crise de 2007/2008, en particulier sur le riz, et la crainte de ruptures de stocks au niveau des marchés et surtout du marché sous régional (Sénégal, Burkina, Niger, Mauritanie) ont confirmé le bien fondé de la politique malienne d'investir dans la production rizicole et consolider sa compétitivité en substitution d'importations. Depuis 1985, les efforts de réhabilitation, de maintenance, de restructuration et d'amélioration du service de l'eau ont contribué à une croissance continue des productions dans la zone de l'ON<sup>4</sup>.

Les conditions d'accès à la terre aménagée restent difficiles pour les exploitations familiales et leur superficie moyenne est aujourd'hui insuffisante pour garantir un revenu agricole adéquat. Malgré ces contraintes foncières, la zone de l'ON connaît une forte croissance démographique et témoigne d'une grande dynamique paysanne (efforts de structuration, de professionnalisation, de représentation syndicale et/ou professionnelle).

## Enjeux techniques

Les enjeux techniques actuels à l'Office du Niger reposent principalement sur deux objectifs principaux : i) **poursuivre les aménagements (réhabilitations et créations) et ii) optimiser la gestion de l'eau et les dispositifs d'entretien**<sup>5</sup>. Cependant, ces objectifs techniques ne peuvent être raisonnés sans une prise en considération de la ressource limitée en eau<sup>6</sup>, qui rend déterminante l'efficacité des acteurs en charge de sa gestion.

De manière générale, **l'efficacité globale du système d'irrigation** dans la zone de l'Office reste faible (30 à 45 %) et la politique d'entretien est insuffisamment appliquée. Des études récentes (KfW, Pays Bas) indiquent que **les plus grosses pertes dans le réseau se situent au niveau des falas (réseau primaire) et en aval des prises des arroseurs (réseau tertiaire)**.

Si les falas relèvent de la responsabilité de l'Etat, les pertes au niveau du réseau tertiaire sont de la responsabilité des paysans et devraient pouvoir être réduites par un changement de comportement des usagers de l'eau. C'est l'objectif des **modules test** développés dans le cadre du PADON 1 et du Projet ASSIRI<sup>(7)</sup> pour introduire de nouvelles règles de gestion de l'eau au niveau tertiaire, par des associations d'irrigants consolidées. Même si de gros progrès ont été observés en dix ans, l'objectif du Contrat Plan d'évoluer de 30000 m<sup>3</sup>/ha à 14000 m<sup>3</sup>/ha reste éloigné.

La prospection de nouvelles formes de ressources hydriques, souvent mise en avant pour pallier la carence de la ressource, est enfin un sujet d'étude et d'expérimentation. Parmi les tests en cours, on peut citer l'exploration des ressources souterraines (KfW), la valorisation de l'eau des drains (AFD, Fond d'innovation PADON) ou l'irrigation par aspersion ou pompage (AFD, PADON).

## 1.2 - Politique du gouvernement

**A l'échelle internationale**, le développement de la zone du bassin du Niger au Mali s'inscrit dans le cadre d'une gestion efficiente des ressources en eau du fleuve Niger conformément à la vision partagée entre les différents États membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

---

4 Ainsi, depuis l'introduction du planage et du repiquage, les rendements en paddy sont passés d'une moyenne de 2 à plus de 5 tonnes par hectare

5 La redevance hydraulique (67000 FCFA/ha) alimente un Fonds d'entretien qui est destiné, dans les principes et dans les textes, à hauteur de 50 % minimum des fonds recouvrés, à l'entretien du réseau secondaire. L'Etat garde la responsabilité financière du réseau primaire. Les producteurs, celle des réseaux tertiaires.

6 Engagement du Mali, vis-à-vis de l'ABN, de maintenir un débit minimal de 40 m<sup>3</sup>/s en aval de Markala, en saison sèche

7Projet d'Appui aux Irrigants et aux Services aux Irrigants ;

**A l'échelle nationale**, l'Etat a affirmé sa volonté politique de développer les secteurs productifs et les filières et met l'accent sur le développement de l'agriculture irriguée, en particulier à l'ON, zone considérée comme un lieu privilégié de mise en œuvre des éléments de politiques nationales suivantes :

- Le *Cadre Stratégique pour la Croissance et Réduction de la Pauvreté*,
- Le *Programme de Développement Economique et Social 2007-2011*, qui fait le choix du secteur rural comme moteur de l'économie, et souhaite « ouvrir la voie à une modernisation de l'agriculture familiale tout en permettant un véritable décollage de l'agro-industrie ».
- La *Loi d'Orientation Agricole*, qui constitue le cadre de l'ensemble des activités économiques du secteur agricole et qui vise à promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant sur les exploitations familiales agricoles.

**A l'échelle régionale** (régions de Ségou et de Mopti) le cadre stratégique d'intervention à moyen et long termes est donné par le *Schéma Directeur de la Zone Office du Niger* (SDDZON, approuvé en décembre 2008). Enfin, c'est le *Contrat Plan Etat – Office du Niger – exploitants agricoles 2008-2012* qui offre un cadre d'intervention fédérateur restreint en ce qui concerne la zone irriguée et potentiellement irrigable de l'ON:

### **Cadre institutionnel et réglementaire**

La loi de 1994 portant création de l'Office du Niger lui confie, dans le cadre de la mise en valeur et du développement du Delta Central du fleuve Niger les missions de i) gestion des eaux et de ii) maintenance des aménagements. De plus, l'Office assure également dans le cadre du contrat de concession du service public i) la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études et le contrôle des travaux ; ii) l'entretien des infrastructures primaires ; iii) la gérance des terres ; iv) le conseil rural et l'assistance aux exploitants des terres aménagées en approvisionnement, en intrants et matériel agricole.

La mission de gestion du foncier est confiée à l'ON à travers le *Décret de gérance* des terres de l'ON, texte qui après sa première relecture en 1996, a introduit un arsenal juridique à large spectre (allant du permis d'exploitation aux baux emphytéotiques), afin de s'adapter à la complexité des situations foncières.

Les **Contrats-Plans** signés entre Etat, ON et Exploitants agricoles ont permis de situer les responsabilités techniques et financières en termes de gestion et d'entretien des réseaux. Des instances paritaires ad hoc ont été mises en place pour gérer les Fonds d'entretien ainsi que les procédures d'attribution de terres au sein des périmètres aménagés. Des engagements mutuels ont été formalisés et sont suivis à travers des indicateurs spécifiques.

Depuis avril 2009, la tutelle de l'Office du Niger a été transférée au **Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Développement Intégré de la Zone Office du Niger (SEDIZON)**, rattaché à la Primature. Les mandats du SEDIZON s'appliquent au Schéma directeur (SDDZON) dans son intégralité et portent ainsi sur l'ensemble de la zone ON, (estimée à 2,3 millions d'hectares) et à la mise en valeur de ses ressources (eau, sols, pâturages, forêts). Un des enjeux pour le SEDIZON, à travers l'élaboration d'un Schéma directeur hydraulique de la zone,- cohérent d'un point de vue technique, soutenable d'un point de vue environnemental et social et viable du point de vue économique -, sera de matérialiser le domaine irrigable et irrigué de l'ON et d'identifier les terres destinées potentiellement aux autres activités/usages des acteurs publics ou privés.

### **Partenaires techniques et financiers**<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> Vocabulaire qui regroupe outre les partenaires historiques de l'ON (Pays Bas, AFD, KfW, GTZ, Banque Mondiale, Union Européenne), la BOAD, la BAfD, l'UEMOA, le MCA, le Canada.

Les partenaires historiques « PTFs » de l'ON ont implicitement lié leurs appuis et interventions à une consolidation des évolutions institutionnelles de l'ON et les discussions conjointes autour des questions d'eau, de terres ou de modèles de développement, ont permis de réaffirmer la répartition des rôles spécifiques autour desquels l'ON et les exploitants/usagers devront se professionnaliser.

Une « *Charte des intervenants venant en appui à l'Office du Niger* » a été signée en 2006 par les PTF de l'ON<sup>9</sup>, en application de la *Déclaration de Paris*. Les PTF ont également validé la coordination de leurs appuis aux aménagements inscrits dans le Contrat Plan<sup>10</sup>.

Enfin, il a été retenu qu'une politique volontariste d'extension des aménagements devait s'accompagner par de nouveaux **modes et mécanismes de financement des investissements** et par des évolutions nécessaires du cadre réglementaire et juridique d'accès à la terre et au crédit.

### **1.3 - Importance pour le pays**

L'Office du Niger constitue un des rares sites où les perspectives économiques permettent d'envisager de mener de front des politiques différenciées de lutte contre la pauvreté et de croissance, par une répartition mieux raisonnée des ressources en eau et du potentiel foncier.

Sur la base du SDDZON adopté, le Mali peut aujourd'hui opérer les choix stratégiques et retenir les grandes orientations politiques du développement de la zone, conjuguant développement économique et social, gestion des ressources naturelles et croissance durable de la région.

### **1.4 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD**

Le programme envisagé s'inscrit clairement dans la continuité des interventions de la France dans la zone ON depuis les années 80<sup>11</sup> et dans les axes stratégiques de l'AFD. Il contribue au développement économique du Mali :

- En appuyant l'amélioration du cadre contractuel de mise en valeur des investissements publics et privés dans le secteur irrigué, enjeu économique majeur pour le pays ;
- En favorisant la croissance en milieu rural, à travers le soutien à la production et une augmentation des revenus des populations bénéficiaires.
- En renforçant la cohésion sociale et la structuration de la société rurale, à travers l'organisation et la responsabilisation des exploitants et usagers de l'eau ;
- En participant à la préservation de l'environnement par l'introduction de principes de bonne gestion de la ressource en eau, tant au niveau du fleuve Niger que celui du réseau hydraulique de l'ON et de la parcelle.

## **II- LE PROJET**

### **2.1 - Finalité**

Le projet PADON 2 a comme finalité d'accompagner les objectifs de sécurité alimentaire du Mali, en mettant l'accent sur une contribution à la croissance économique de la zone de l'Office du Niger à travers une meilleure valorisation agricole de la ressource en eau.

---

9 Pays Bas, AFD, Coopération canadienne, KfW, GTZ, Banque Mondiale, Union Européenne, UEMOA, BAD, Millenium Challenge Account, FAO

10 Concernant son programme de consolidation des aménagements hydro-agricoles

11 Les premières interventions de l'AFD remontent à 1984.

Le PADON 2 s'inscrit dans une démarche de poursuite du dialogue politique sectoriel avec le Mali, coordonnée entre PTF, autour de la mise en œuvre du Schéma Directeur de Développement de la zone Office du Niger (SDDZON)<sup>12</sup>, en cohérence avec le *Contrat Plan*.

## 2.2 - Objectifs spécifiques

Avec l'objectif global d'accroître la production agricole de la zone, à partir de la réalisation d'infrastructures hydrauliques publiques et leur mise à disposition à des exploitations agricoles économiquement viables (3 à 5 has), le projet est organisée autour de trois objectifs spécifiques :

1. La consolidation des aménagements hydro-agricoles et l'amélioration de la gestion de l'eau en zone ON dans le respect des engagements du SDDZON ;
2. Le soutien à la dynamique d'organisation et de professionnalisation des acteurs agricoles de la région de Ségou à travers la consolidation des missions statutaires de la Chambre Régionale d'Agriculture de Ségou (définies dans son plan d'affaires 2011-2014)
3. L'appui à la maîtrise d'ouvrage du SEDIZON dans le pilotage du SDDZON et en particulier dans l'organisation des réflexions stratégiques autour des grands enjeux déterminants.

## 2.3 - Contenu du projet

### 2.3.1 Composante 1 : Appui à la consolidation des aménagements hydro-agricoles et à l'amélioration du service gestion de l'eau (CAGESE) comprenant :

2.3.1.1 : Volet 1.1 travaux de « Consolidation des aménagements hydro-agricoles sur le distributeur Rétail » couvrant :

- Les travaux de *réhabilitation* du périmètre de Retail IV (900 has) et d'*aménagement* des chenaux secondaires et du réseau tertiaire pour la valorisation du périmètre Retail IV bis (1000 has), soit 1900 has aménagés au total ;
- Les coûts afférents au Plan de Gestion Environnemental et social (PGES) ;
- les travaux correctifs de  **finition de l'aménagement du distributeur Rétail<sup>13</sup>**  ;
- **les études techniques complémentaires**  (actualisation des APD/DCE et EIES/PGES) ;
- **le coût du contrôle des travaux**  de réhabilitation et d'aménagement du Rétail.

Une fois réalisés, ces travaux, permettront la mise en œuvre d'une **opération pilote d'installation** d'exploitations économiquement viables (d'au moins 3 hectares et de préférence de 5), sur les 1900 hectares réhabilités ou aménagés. Le principe retenu est d'ouvrir l'accès aux terres aménagées, en priorité aux exploitants agricoles actuellement installés sur des superficies limitées (moins d'un hectare) et susceptibles de répondre aux exigences du cahier des charges de l'opération pilote. Une première proposition de principes de mise en œuvre de l'opération pilote a été formulée par le SEDIZON et l'ON.

Cette opération sera complétée par une opération pilote corollaire de **remembrement** (<sup>14</sup>), couvrant l'ensemble de Retail IV, dans la perspective d'un « désengorgement » des exploitations agricoles, afin de tendre vers le seuil indicatif de viabilité économique de 3 has minimum.

2.3.1.2 : Un volet 1.2 intitulé « Renforcement du système d'opération et d'entretien des aménagements au niveau tertiaire » visant à :

---

12 Le projet s'attache principalement à accompagner la mise en œuvre des deux premiers programmes du SDDZON de « consolidation des aménagements hydro-agricoles » et d' « appui à la capacité productive des exploitants ».

13 (i) la démolition de la prise Retail, (ii) la fourniture/pose d'une vanne de garde et (iii) le prolongement du revêtement du distributeur jusqu'à la sortie de la ville de Niono (400 mètres).

14 Il va de soi qu'en préalable à ce type d'opération, les autorités maliennes, à travers le SEDIZON, devraient avoir validé les principes et les outils juridiques et financiers d'accompagnement des agriculteurs de l'ON dans l'atteinte du seuil de viabilité économique (accession à 3ha).

- accompagner les efforts du Service Gestion de l'eau de l'ON, dans le traitement de la délicate question de l'entretien du réseau tertiaire par les exploitants (modules test, gestion sociale de l'eau, organisation des usagers);
- appuyer la Direction des aménagements et du foncier de l'ON, pour la préparation et la mise en œuvre de l'opération pilote.

Dans le cadre de cette composante, l'Office du Niger assurerait la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'ensemble des actions (travaux, remembrement, attributions, service de l'eau) comme le prévoient ses statuts définissant ses mandats et prérogatives.

Le financement de l'AFD affecté à cette composante, d'un montant global de 10,5 M. € sous **forme de prêt très concessionnel** à l'Etat malien pourra intervenir selon deux modalités :

- de type projet classique, à hauteur de 10 M. €, destinés à l'intégralité des activités et travaux envisagés dans le cadre du volet 1.1 (cf. supra) ;
- sous forme d'Aide Budgétaire Sectorielle (ABS) pour un montant de 0,5 M€, affecté aux activités envisagées dans le cadre du volet 1.2. (cf. supra) et décaissé en une seule **tranche fixe**, au premier trimestre 2012 dans le respect des dispositions de l'Arrangement Spécifique préparé à la signature de l'Etat et des bailleurs de fonds européens.

### 2.3.2 Composante 2 : Appui au Développement Agricole de la Région de Ségou (ADARSE)

Cette deuxième composante, d'un montant de 3,75 M. € sous forme de subvention à l'Etat malien (SEDIZON), sera destiné à la CRA de Ségou, maître d'ouvrage délégué de cette composante ADARSE. Elle serait mise en œuvre sur l'ensemble de la région de Ségou, couvrant la zone de l'ON et viserait à sécuriser l'environnement technique et économique des productions agricoles, particulièrement autour de la mise en œuvre de l'opération pilote sur le Rétail.

Les appuis programmés sur cette composante, structurés autour de quatre volets, porteraient sur :

- **Volet 2.1 « Appui direct à la CRA de Ségou »** : la réalisation des missions statutaires de concertation, structuration, représentation et services aux acteurs du monde rural intégrés dans un Plan stratégique 2011-2014 (1,1 M. €)<sup>15</sup> ;
- **Volet 2.2 « Offres de services et prestations technico-économiques »** : le développement, en direct ou par délégation à travers des contrats d'objectifs et à hauteur de 1,1 M. €, d'une offre de services et de prestations technico-économiques à l'intention des agro-entrepreneurs de la région ségovienne et notamment ceux de la Zone ON ;
- **Volet 2.3 « FRADSA »** : Fonds Régional d'Appui au Développement du Secteur Agricole, doté de 750 000 €, pour accompagner les initiatives innovantes et porteuses de développement économique dans les domaines de la production, transformation et commercialisation des filières agricoles, d'élevage et de pêche ;
- **Volet 2.4 « Fonds d'appui à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la CRA »** : mise à disposition d'un fonds d'appui institutionnel, d'un montant de 750 000 €, destiné à la MOD de la CRA-S, notamment pour pouvoir répondre aux enjeux du Schéma directeur comme les questions foncières, les modèles et mécanismes de financement, le développement de l'économie agricole ou les services. Ce fonds pourra être mobilisé pour établir des partenariats professionnels avec des structures internationales (Chambres d'Agriculture, Centres de gestion) ou pouvoir disposer d'appuis d'assistance technique internationale et nationale.

<sup>15</sup> Parmi les activités envisagées, on peut citer les activités d'information et de communication (notes de saison et de conseils, thématiques bibliothèque numérique de près de 2000 titres, bulletins d'information trimestriels, émissions radio et télévision, foire agricole, recensement pilote des OP et des prestataires de services de la zone...), l'appui financier et technique à la Commission Centrale d'Approvisionnement en Engrais et l'appui à la commercialisation (Dispositif de suivi des stocks de riz décortiqués et de paddy en zone Office du Niger) ;



Dans cette perspective, la CRA pourra recourir à tout prestataire qu'elle jugera utile. La CRA pourra par exemple accompagner l'évolution du réseau de Centres de prestations de Services « Faranfasi So » vers une **entreprise de services**, pour améliorer ses objectifs de recouvrement des coûts et pour élargir son expertise aux associations d'usagers de l'eau. Elle pourra animer des débats internes au paysannat sur l'entretien du réseau tertiaire et rapprocher ainsi les positions paysannes de celles de l'Office du Niger.

De même sur la question foncière la CRA se présente comme l'instance intermédiaire indispensable pour consulter et recueillir la perception paysanne de l'exercice de relecture du décret de gérance mais également des autres chantiers de réflexion impliquant une concertation avec les acteurs du monde rural (opération pilote, mécanismes de financement des investissements, sécurisation juridique du foncier, entretien du réseau tertiaire).

Dans ce contexte, même si la CRA relève de la tutelle du ministère de l'Agriculture, son mandat ouvert vers d'autres composantes de la société rurale et sa zone de compétence régionale dépassant l'ON en font un acteur clé du SDDZON et un partenaire « naturel » du SEDIZON.

### 2.3.3 Composante 3 : L'appui au pilotage du SDDZON (APIS)

Le SDDZON constitue le cadre de programmation de référence des activités de développement de la zone ON dans lequel s'insère le PADON 2.

L'enjeu de cette composante est de soutenir la mise en performance du SEDIZON dans le cadre de ses mandats de pilotage, de suivi et d'évaluation des activités du SDDZON ainsi que dans le suivi du PADON 2 dont il assurerait la maîtrise d'ouvrage globale.

Le SEDIZON devrait ainsi pouvoir disposer de toutes les analyses utiles d'une part aux orientations du SDDZON et d'autre part au suivi des indicateurs relatifs aux engagements relevant de sa compétence dans le cadre du Contrat Plan de l'ON.

Cette composante d'un montant de 0,75 M. €, serait structurée autour de deux volets :

*Volet 3.1 « Appui direct au SEDIZON »* et plus spécifiquement au secrétariat technique du comité de pilotage du SDDZON, pour soutenir une animation et un suivi effectif des activités du SDDZON (0,12 M. € incluant le coût d'exécution d'audits techniques et financiers des différentes composantes du PADON 2);

*Volet 3.2 « Fonds d'études et d'expertise »* : la mise à disposition d'un fonds d'études et d'expertise d'un montant de 0,6 M. €, destiné à la Maîtrise d'Ouvrage SEDIZON pour accompagner le traitement des enjeux cruciaux du Schéma directeur à savoir:

- **la relecture du décret de gérance;**
- Le **Schéma d'aménagement hydro-agricole** de la zone Office du Niger ;
- Le débat avec les acteurs concernés sur un **modèle juridique et financier pouvant permettre aux exploitations familiales d'accéder à 3 has minimum de terres** juridiquement sécurisées et pouvant servir de garantie à des prêts d'investissement long terme ;
- Les besoins et modalités de financement public/privé du Schéma d'Aménagement Hydro-agricole, y compris la contribution potentielle des exploitants agricoles aux coûts d'aménagement du secondaire, en échange de droits fonciers pérennes ;
- La mise en place du dispositif de suivi évaluation proposé dans le SDDZON.

Ce fonds pourra être mobilisé pour mener des études stratégiques, initier des partenariats professionnels au niveau international (sociétés d'aménagements hydro-agricoles) et disposer d'appuis ponctuels ou pluri-ponctuels d'assistance technique internationale et nationale.

## 2.4 - Intervenants et mode opératoire

La création d'un Secrétariat d'Etat de développement intégré de la zone Office du Niger (SEDIZON), qui assure la tutelle de l'Office du Niger et qui est spécifiquement dédié à la mise en œuvre du Schéma Directeur règle la situation institutionnelle et **la question de la maîtrise d'ouvrage de toute intervention en faveur du développement ou de la mise en valeur s'appliquant à la zone ON.**

Il est donc proposé que la maîtrise d'ouvrage du PADON 2 soit assurée par le SEDIZON, qui confierait à l'Office du Niger la mise en œuvre de la composante 1 (CAGESE) en vertu de son mandat statutaire de maître d'ouvrage délégué et à la CRA de Ségou, la composante 2 (ADARSE). Le SEDIZON assurerait en outre le pilotage du PADON.

## 2.5 - Coût et plan de financement

Les coûts du PADON 2 (15 millions d'euros pour une période de quatre années) se répartissent comme suit par volet, par maîtrise d'ouvrage et par maîtrise d'œuvre.

Composante	coût en euros	%
Composante 1 CAGESE : "Consolidation des aménagements hydro-agricoles et amélioration de la gestion de l'eau" <i>MOD : Office du Niger</i>	<b>10 500 000</b>	<b>70</b>
Composante 2 ADARSE : "Appui au Développement Agricole de la Région de Ségou" <i>MOD: CRA Ségou</i>	<b>3 750 000</b>	<b>25</b>
Composante 3 APIS : "Appui au pilotage du SDDZON" <i>MO: SEDIZON (maître d'ouvrage du PADON 2)</i>	<b>750 000</b>	<b>5</b>
	<b>15 000 000</b>	<b>100</b>

(ON : Office du Niger / CRA : Chambre Régionale d'Agriculture de Ségou / SEDIZON : Secrétariat d'Etat en Charge du développement Intégré de la Zone Office du Niger).

Le plan de financement détaillé du PADON 2, outre le concours de l'AFD, comprend :

(i) La contribution des exploitations familiales qui s'engageront dans l'opération pilote, estimée à 2,4 M. €, (correspondant à 100 % des coûts des réseaux tertiaires et à 50 % de ceux des réseaux secondaires).<sup>16</sup>

(ii) La contrepartie de l'Etat est évaluée à 2,6 M. € (correspondant aux taxes et droits de douane non prélevés).

Le PADON 2 s'inscrit comme une contribution de la France au développement de la zone ON et au Contrat Plan, en cohérence avec l'action des autres intervenants.

L'implication des différents PTF permet la mobilisation d'un volume de financement global important : plus de **200 millions d'euros** sont ainsi engagés sous forme projet/programme sur la période 2009-2012 pour l'ensemble de la zone Office du Niger (essentiellement pour des projets de réhabilitation et d'aménagement), sans compter les projets MALIBYA, UEMOA et CENSAD ainsi que les autres investissements de petits et moyens privés. Certains PTF (Pays Bas et UE) appuient le renforcement institutionnel de l'Office à travers les projets HELEN (Pays Bas) et PAMOCP (UE)<sup>17</sup>, d'autres comme l'AFD ou la Banque Mondiale introduisent des questions plus générales de modèles d'investissement public/privé, d'aménagement et de mise en valeur agricole, de sécurisation du foncier, de financement des investissements ou d'amélioration du service de l'eau<sup>18</sup>.

<sup>16</sup> Ces contributions seront payées sur une période de 10 à 12 ans, selon des mécanismes financiers et juridiques qui restent à préciser dans le cadre du projet. En contrepartie, l'ON attribuera des baux ordinaires transmissibles de 30 ans

<sup>17</sup> Programme d'Appui à la Mise en Oeuvre du Contrat Plan

<sup>18</sup> Depuis septembre 2009, quatre Assistants Techniques appuient les principales Directions de l'Office du Niger dans le cadre du projet HELEN pour le diagnostic de leurs activités et l'élaboration de stratégies de réformes. Ces formules d'assistances,

Le gouvernement, dans le cadre de l'appui budgétaire défini par les engagements du Contrat Plan, contribue sur une base annuelle moyenne de 1,5 milliards de FCFA (**2,3 millions d'euros**), au coût de fonctionnement de l'ON et aux travaux d'extension et de maintenance des infrastructures hydrauliques.

Les exploitants/usagers de l'eau versent une redevance annuelle de plus de 4,5 milliards de FCFA (**7 millions d'euros**) et prennent en charge environ 70% des coûts de fonctionnement de l'ON ainsi que les coûts de maintenance des réseaux secondaires et tertiaires relevant de leur responsabilité.

## **2.6 - Nature et justification du produit financier proposé par l'AFD**

Deux types de produits financiers sont envisagés dans le cadre du PADON 2 :

- Un **prêt très concessionnel contracyclique (PTCC) de 10,5 M.€**, à l'Etat malien, destiné à la composante 1, relative aux aménagements hydro-agricoles et à la gestion de l'eau. Ce prêt très concessionnel à l'Etat se justifie par le développement d'infrastructures à rentabilité différée, une production rizicole additionnelle attendue et des emplois générés à court terme.
- Une **subvention de 4,5 M.€**, pour les composantes 2 (ADARSE) et 3 (Appui au pilotage du SDDZON), justifiée par l'aspect purement institutionnel, organisationnel et innovant des activités envisagées dans ces volets, qui touchent l'organisation et le renforcement de compétences des acteurs paysans, les règles d'attribution foncière, les outils de financement des exploitations familiales, la gestion de l'eau ou des missions régaliennes du SEDIZON.

## **III- EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET**

### **3.1 - Effets attendus du projet**

#### *Aspects techniques*

Les travaux de réhabilitation/finition du distributeur Retail (commencés dans le cadre du PADON 1) permettront d'améliorer l'alimentation et la gestion de l'eau sur près de 10000 ha de casiers rizicoles desservis par cette infrastructure, dont les 1900 ha d'aménagements nouveaux retenus.

En ligne avec les objectifs de l'opération pilote, le PADON 2 permettra à l'ON de confronter les principes retenus aux attentes des exploitants agricoles. L'opération pilote envisagée permettra de tester : (i) la capacité contributive des exploitants de l'ON au coût des aménagements (sur la base de 1,6 MFCFA/ha), (ii) la pertinence du modèle de viabilité économique envisagé (3 à 5 ha de riziculture), (iii) la sécurisation foncière apportée par les baux ordinaires accordés par l'ON, (iv) l'impact du remembrement sur le desserrement de la contrainte foncière des exploitants agricoles installés sur des superficies limitées et (v) la pertinence des mécanismes de financement des investissements et de garantie expérimentés.

Si l'opération pilote Retail est concluante, le SEDIZON pourrait décider la généralisation de l'attribution de baux ordinaires sécurisés juridiquement, à des exploitations familiales de 3 à 5 has. Parallèlement, les appuis apportés à la Chambre Régionale d'Agriculture de Ségou contribueront à la structuration et la professionnalisation des acteurs du monde rural autour des deux grandes thématiques de la zone ON que sont l'eau et le foncier.

#### *Aspects commerciaux/marché*

---

prévues pour une durée de 1 an seront reconduites sur une période de 3 ans dans le cadre d'un financement Union Européenne (PAMOCF). Depuis cette année, deux Assistants Techniques financés par la coopération allemande sont aussi en poste à l'Office au service Gestion de l'eau.

Les travaux de réhabilitation et d'aménagement du PADON 2 devraient permettre une hausse des volumes de la production de riz paddy (de l'ordre de 5000 T) ainsi qu'une diversification vers des cultures de contre saison froide à plus forte valeur ajoutée, notamment maraîchères.

Les circuits de commercialisation et de transformation du paddy sont opérationnels à l'ON et parviennent à approvisionner le marché de Bamako et plus généralement, à couvrir selon les années 40 à 50% des besoins nationaux. Le PADON 2 contribuera donc à la satisfaction de cette demande par la production nationale, dans un contexte économique international favorable aux producteurs de la zone ON.

Par ses autres actions, notamment à travers la composante 2 ADARSE, le PADON contribuera au développement des fonctions économiques liées aux filières riz et de diversification (approvisionnement, accès au crédit, commercialisation, transformation) comme :

- L'approvisionnement en engrais pour 4500 ha en 2014 / en semences pour 1500 ha en 2014 ;
- La commercialisation de 13 000 T de riz paddy en 2014 / 38 T de riz étuvé en 2014;
- Le suivi des quantités de stocks de riz en zone ON facilitant la contractualisation entre producteurs et commerçants ;
- Le financement de projets innovants de transformation/commercialisation (FRADSA) ;
- Le développement des services d'appui conseil en zone ON.

### **3.1.1 - Effets économiques**

Selon les dernières études réalisées dans la zone ON, le taux interne de rentabilité financière pour une exploitation de double culture rizicole de 3 à 5 ha, participant au coût d'aménagement du réseau et bénéficiant d'un prêt long terme (10 ans, 12 %) s'établit à 15%, les taux de rentabilité économiques fluctuant entre 17 et 23% en fonction des hypothèses d'économie d'eau réalisée et de valorisation des productions. L'annexe 10, fournit les éléments d'appréciation de la rentabilité du PADON 2.

Par ailleurs d'autres bénéfices économiques non quantifiables, comme l'amélioration de la situation nutritionnelle et sanitaire des populations bénéficiaires, l'amélioration de l'accès aux infrastructures socio-économiques (eau, santé, transport), des opportunités d'emploi rural, la sécurisation foncière et l'amélioration des relations contractuelles entre l'ON et les exploitants/usagers devraient aussi découler du programme.

### **3.1.2 - Effets environnementaux**

Il est attendu :

- une clarification du schéma de mise en valeur optimale des différents terroirs selon leurs spécificités : l'actualisation du Schéma directeur d'aménagement hydraulique et pastoral permettra de clarifier et d'acter la zone d'expansion des aménagements hydro-agricoles (domaine irrigué et irrigables) ainsi que la délimitation et la dévolution des superficies relatives aux autres usages.
- une amélioration de la gestion de l'eau sur l'ensemble des casiers desservis par le distributeur Retail et plus spécifiquement, au niveau tertiaire (via la mise en œuvre de modules tests).

### **3.1.3 - Effets sociaux**

Les principaux effets sociaux concernent l'organisation, la structuration, la professionnalisation et la sécurisation financière et juridique des acteurs de la société rurale (exploitants, usagers de l'eau et OP) et en particulier : (i) l'apaisement des tensions foncières (par la révision du décret de

gérance au bénéfice d'une plus grande sécurisation des exploitations familiales), (ii) l'amélioration du climat social, fortement perturbé par les attributions massives de terres à des Etats étrangers, des investisseurs nationaux ou internationaux, aux dépens des populations locales et (iii) la poursuite des efforts d'alphabétisation et de formation au profit des OP les plus faibles.

### **3.1.4 - Effets institutionnels**

- Validation d'un schéma directeur **unique et fédérateur** d'aménagement hydraulique et pastoral en zone Office du Niger ;
- Renforcement des capacités des acteurs (SEDIZON, ON, CRA, acteurs paysans) et amélioration des conditions de travail autour de la mise en œuvre du SDDZON.

### **3.1.5 - Durabilité des effets du projet**

- Autonomisation des OP et professionnalisation des organismes de services
- Emergence d'un système de financement durable pour les investissements hydro-agricoles (aménagements et aspects productifs) : fonds revolving;
- Application du décret de gérance révisé de l'Office du Niger tenant compte des conditionnalités de sécurisation des attributaires de la zone;
- Evolution de structures d'appui conseil en véritables entreprises de services

## **3.2 - Risques environnementaux et sociaux**

L'ampleur et la nature des risques environnementaux et sociaux liés aux aménagements hydro agricoles en général et à la zone ON en particulier ont été soulignées.

Liés pour l'essentiel à l'eau (pollution des canaux, prélèvements excessifs sur la ressource hydrique du fleuve, mauvaise gestion de la ressource) et aux sols (épuisement des sols, salinisation) pour les aspects environnementaux, au foncier, à la paupérisation, aux inégalités jusqu'à l'éviction de la zone, l'émigration, pour les aspects sociaux, ces risques rendent nécessaire la réalisation d'une EIES et d'un PGES. Prévue dès le démarrage du projet, leur réalisation fait l'objet d'une condition suspensive au décaissement des fonds destinés aux travaux d'aménagement.

## **IV- DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS**

### **4.1 - Dispositif de suivi-évaluation**

Dans le cadre de son mandat de coordination de la mise en œuvre du SDDZON, le SEDIZON a procédé à la mise en place d'un dispositif institutionnel de pilotage et de suivi qui a abouti en particulier à la création des organes d'orientation et de pilotage du SDDZON à savoir un comité de pilotage national et un comité technique régional dont le secrétariat est assuré par l'ON.

Dans la mesure où le PADON 2 s'inscrit pleinement dans le SDDZON, il est proposé que ces instances assurent le pilotage et le suivi évaluation des composantes 1 et 2 du projet, au niveau national et régional<sup>19</sup>. Ce suivi pourra s'appuyer sur les rapports d'activité fournis régulièrement par les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage délégués. Des audits annuels de chaque composante sont prévus.

---

<sup>19</sup> A ce titre le secrétariat technique du CP du SDDZON pourra bénéficier de l'appui institutionnel à la maîtrise d'ouvrage SEDIZON.

## **4.2 - Indicateurs d'impact**

### **4.2.1 - Indicateurs agrégeables**

Trois indicateurs agrégeables sont proposés : **IA 44** population bénéficiant directement d'un projet agricole ou d'irrigation ; **IA 48** surface irriguée créée ou réhabilitée et **IA 37**: Investissements accompagnés.

### **4.2.2. Autres indicateurs**

Le SDDZON dispose d'une trame d'indicateurs de suivi et d'évaluation par type d'activité/domaine (aménagement, foncier, appui à la production, développement local..). Les indicateurs relatifs aux aménagements hydro agricoles sont déjà appliqués dans le suivi des engagements des signataires du Contrat Plan. Enfin, le recours à l'ABS se traduit par le suivi d'une batterie d'indicateurs déclencheurs des tranches successives.

Pour le PADON, les deux indicateurs les plus pertinents seraient : (i) le nombre d'exploitations familiales concernées par l'opération pilote Retail (nombre de baux ordinaires délivrés, nombre d'exploitations remembrées) et (ii) le nombre d'adhésions d'associations d'usagers de l'eau (OERT) aux Centres de gestion.

## Information sur les opportunités de soumissionner

*Ces informations sont données à titre indicatif et ne préjugent pas de la décision finale du maître d'ouvrage.*

<u>Objet de la consultation :</u>	<u>Observations</u> <i>(mentionner ici les informations disponibles sur le mode et la date (période) de consultation.</i>
Etudes techniques détaillées (APD/DCE)	Appel d'offre - 2 <sup>ème</sup> semestre 2011
Etude d'impact environnemental et social	Appel d'offre - 2 <sup>ème</sup> semestre 2011
Travaux d'aménagement et de réhabilitation	Appel d'offre - 1 <sup>er</sup> semestre 2012
Maîtrise d'oeuvre technique des travaux	Appel d'offre - 2 <sup>ème</sup> semestre 2011
Recrutement bureau d'assistance technique auprès du SEDIZON	Appel d'offre - 2 <sup>ème</sup> semestre 2011
Recrutement bureau d'assistance technique auprès de la Chambre Régionale d'Agriculture de Ségou	Appel d'offre - 2 <sup>ème</sup> semestre 2011

**Liste des documents communicables sur demande**

*Ces documents sont la propriété du maître d'ouvrage et ne peuvent être communiqués sans son autorisation.*

<b>Objet du document</b>	<b>Disponibilité</b>
<b>Synthèse de l'étude de faisabilité</b>	NON
<b>Etude d'impact environnemental et social</b>	NON